



SÉJOUR à HENDAYES

Du mardi 8 au vendredi 18 juillet 2025

14 – 17 ans (14 ans révolus)

RÉUNIONS D'INFORMATION

Parents : 18 juin à 18h30 à Horizons : moment d'échange privilégié avec l'équipe.

Jeunes : Une première rencontre avec les jeunes est programmée le 5 juin à 18h à Horizons. Ce temps aura pour but de faire connaissance et de proposer à l'ensemble du groupe des actions collectives afin de récolter des fonds supplémentaires pour les loisirs sur place.

PROJET ÉDUCATIF

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitant·e·s de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale.

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participant·e·s vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tous, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs des séjours de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participants, dans un cadre sécurisant et détendu,
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiatives, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

LIEU ET HÉBERGEMENT

Le séjour est prévu pour accueillir jusqu'à 24 jeunes de 14 à 17 ans. Nous serons hébergés au camping "ALTURAN", situé à Hendaye à seulement 100 mètres de la plage.
Hébergement sous tentes, par 3 ou 4, couchage non mixte.

TRANSPORT

Aller : **le mardi 8 juillet à 9h** devant la gare SNCF de Grenoble

Retour : **le vendredi 18 juillet à 22h15** devant la gare SNCF de Grenoble

L'équipe d'encadrement assurera la sécurité des participants lors de tous ces déplacements, avec une attention particulière lors de la correspondance à Paris.

Les horaires de départ et de retour vous seront confirmés lors de la réunion d'information.

Prévoir un pique-nique pour le repas du soir du premier jour.

ENCADREMENT

La direction du séjour est assurée par **Anna MASSEY**, animatrice permanente d'Horizons. Elle sera accompagnée d'une équipe de 3 animateur·trice·s.

L'équipe est associée à la préparation du séjour et met tout en œuvre pour assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes.

LES ACTIVITÉS

Au programme :

- initiation surf
- baignades en océan,
- balades côtières,
- une journée en Espagne (sortie organisée en deux groupes)
- jeux collectifs, veillées, tournois sportifs...

Les activités présentées ci-dessus sont à titre indicatives et peuvent être modifiées.

LA VIE QUOTIDIENNE

La vie d'un séjour est rythmé par les temps de vie quotidienne et les différentes activités proposées par l'équipe encadrante.

L'équipe s'emploie à permettre aux jeunes d'être acteurs·trices de leurs vacances, les impliquer et les responsabiliser dans les différents temps d'une journée.

LES REPAS

L'équipe est attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'échanges et de convivialité.

Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des menus, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle, rangement...). L'équipe veille à ce que l'équilibre alimentaire soit respecté.

LES RÈGLES DE VIE

Elles sont décidées avec l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe pendant la réunion d'information et dès le 1^{er} jour du séjour.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment celles relevant de la législation en vigueur (consommation d'alcool, de stupéfiants ou cigarettes), de la sécurité et du respect des autres.

Impliqué·e·s dans la mise en place des règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.



La cigarette : la loi de mars 2009 stipule qu'il est interdit de fumer dans les espaces (fermés ou non) accueillant des mineurs et qu'aucun espace fumeur ne peut y être aménagé. Le séjour sera donc un **séjour non-fumeur**.

Les sorties libres : ce sont des temps importants pour les jeunes. Ils pourront circuler librement dans le camping et prétendre à des sorties au village dans la mesure où l'attitude du groupe et la confiance envers les jeunes le permettent. Dans ce cas, un horaire, un lieu de rendez-vous et une circulation en trinôme seront exigés.

LA RELATION AVEC LES FAMILLES

Avant le séjour, une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur qui reste disponible jusqu'au moment du départ.

Pendant le séjour, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, www.horizons-meylan.com.

Si votre enfant part pour la première fois, s'il est inquiet, s'il a une difficulté particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable.

Après le séjour, une soirée photos sera proposée en septembre. Horizons organise également une journée "réparation des tentes" afin de les remettre en état pour les prochaines vacances. Nous solliciterons votre aide ou celle de votre enfant pour quelques heures de "main-d'œuvre" en toute convivialité !
Merci d'avance de votre implication.



SANTÉ

Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout enfant en situation de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le directeur du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée dès l'inscription au secrétariat.

MATÉRIEL PERSONNEL À PRÉVOIR

Prévoir un grand sac à dos ou sac de voyage et un sac à dos pouvant contenir un pique-nique et une serviette de plage. Il est indispensable de ne pas partir trop chargé.

Trousseau nécessaire :

- | | |
|--|---------------------------------|
| - Duvet | - Kway ou coupe-vent |
| - Matelas de sol (type Karimat) | - Veste polaire Sweats |
| - 2 paires de chaussures dont 1 pouvant aller dans l'eau | - Pantalon ou jean |
| - 1 paire de tong | - Casquette, lunettes de soleil |
| - Survêtement | - Crème solaire |
| - Shorts | - Nécessaire de toilette |
| - Sous-vêtements | - Lampe de poche ou frontale |
| - Maillot de bain | - Gourde (obligatoire) |
| - Serviette de bain, serviette de toilette | - Anti-moustiques |

- ◆ L'argent de poche : 30€ maximum qui est géré par le jeune.
- ◆ Les objets de valeurs : Il est vivement déconseillé d'emporter des objets de valeur et des vêtements fragiles.
Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.
- ◆ L'usage du téléphone portable n'est pas adapté en collectivité. Il est donc vivement déconseillé. L'équipe encadrante sera amenée à le confisquer si elle estime qu'un-e jeune en abuse. Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.

FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

▪ Le jour des inscriptions :

- Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €. Ou la totalité avec possibilité de régler en plusieurs fois (2, 3 ou 4 fois) en chèque.

Pour les familles ayant droit à une aide de la CAF, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet. Nous fournir votre numéro d'allocataire.

Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

▪ Avant le jour de la réunion à Horizons :

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie
- Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques
- Charte pédagogique dûment signée

Formulaires disponibles au secrétariat ou sur le site d'Horizons.

Merci également de vous assurer que votre enfant dispose des documents suivants :

- Un passeport ou une carte d'identité valide + une copie (que nous garderons séparé en cas de perte ou de vol)
- L'autorisation de sortie du territoire que vous pouvez trouver en vous connectant sur ce lien : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15646-01>

- **Solde du séjour à régler fin juin au plus tard** (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 47 € pour les Meylanais et 51€ pour les extérieurs à Meylan.

Pour toute annulation et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation **avec** assurance :

Sous conditions avec justificatif * (cf document de la MAIF), 100% du séjour est remboursé.

Condition d'annulation **sans** assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeur attestée avec justificatif *, 60% du prix du séjour reste dû ou sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

* certificat médical attestant l'incapacité à partir en séjour, certificat de décès d'un parents proche, mutation professionnelle.

En cas de renvoi de votre enfant du séjour, vous disposerez de 48h pour venir le chercher. Passé ce délai ou en cas d'indisponibilité de votre part, les frais liés au rapatriement de votre enfant et de son accompagnateur seront à votre charge. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Il est téléchargeable sur le site d'Horizons. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.